

Image not found or type unknown



Etre sans avoir...

Jurisprudence publié le **08/05/2010**, vu **1956 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Vous vous souvenez sans doute de ce film documentaire "Etre et Avoir", de cet instituteur pédagogue et patient...

Instituteur, qui après le succès du film, a sollicité des juridictions nationales de considérer qu'il était salarié du fait de sa participation à la promotion du documentaire.

Il a été débouté à tous les stades de la procédure et notamment par la Chambre sociale de la Cour de cassation, le 15 février 2006.

Il a saisi la Cour européenne des droits de l'homme qui l'a débouté à son tour estimant qu'il n'apportait aucune preuve d'un quelconque lien de subordination.

L'argument de l'instituteur tendant à faire reconnaître que la définition jurisprudentielle française du salariat trop imprécise, violant ainsi l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, n'a pas convaincu la Cour.

CEDH 23 mars 2010, req. n° 28627/08

Contact: cabinet@michelebaueravocate.com [100,Cours de Verdun 33000 BORDEAUX](#) tél 05 47 74 51 50